



Lundi 16 JANVIER 2017

N° 1

S O M M A I R E

Page

Remerciements vœux.....	1
Fusion	1
Que retenir de 2016	2
Travaux prévus en 2017	2-3
Quelques informations	3-4
- Loi Labbé	
- P.L.U.I.	
- Assainissement collectif	
La Hémaudière	
- Elections	
- C.M.J.	
- Taux d'imposition 2017	
Fête du Village	4
Sapeurs-Pompiers : Bilan 2017...5	
A.S.C.S.S. :	6
- Soirée Disco	
- Thé Dansant	
Examen visuel gratuit	7
Club des Anciens	7
Bulletin d'inscription Proxysanté ..7	
Recensement militaire	8
Sortie de territoire	9
Permanences Mme GUEGOT ...10	

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE

REMERCIEMENTS

Je remercie vivement tous les habitants qui, le Dimanche 15 Janvier sont venus assister à la cérémonie des vœux.

Je les renouvelle ainsi que le Conseil Municipal et les présentent à tous les habitants de Servaville-Salmonville, vœux de santé, de bonheur, de réussite dans tous les projets pour chacun d'entre vous, vos familles, vos amis.

Ces vœux s'adressent également à toutes nos associations et bénévoles qui animent la vie du village :

- à l'association socio-culturelle et sportive de Servaville-Salmonville, à son Président Francis Pelée et son bureau,
- Au Club des Anciens, à son Président Jean-Pierre Robin et son équipe ;
- Au Comité des Fêtes, à son Président Denis Delande et son équipe ;
- A la nouvelle association créée en 2015 : l'Amicale des anciens sapeurs pompiers, à son Président Eric Masset ;
- A la compagnie de Sapeurs-Pompiers de Servaville-Salmonville et à son Capitaine, José Pinot ;
- Aux services Administratif, Technique, et d'Entretien, indispensables à la vie du village.

Le Maire

FUSION

Pour la commune au 01/01/2017, Servaville Salmonville a été intégrée dans la nouvelle communauté de Communes baptisée Inter-Caux-Vexin (C.C.I.C.V.)

Malgré le refus permanent des 13 communes de l'ex C.C.P.M. d'entrer dans cette fusion à 3 : communauté de communes portes Nord-Ouest / communauté de communes du Moulin d'Ecalles et communauté de Communes du Plateau de Martainville. Le dernier acte s'est joué Vendredi 06/01/2017 où le Tribunal Administratif de Rouen a rejeté le référé suspensif déposé par les 13 communes et l'ex CCPM. Il reste la plainte en recours pour abus de pouvoir également déposée par les 13 communes et l'ex. Communauté de Communes du Plateau de Martainville. Elle sera jugée dans quelques mois.

Mais la nouvelle fusion est en place et sera composée de 64 communes pour 54.000 habitants. L'Assemblée Générale comprendra 90 délégués avec 1 Président et 15 Vices-Présidents, 1 Délégué au lieu de 3 précédemment pour notre commune.

Toute l'année 2017 sera consacrée à la mise en place de cette nouvelle structure entre autres :

- harmonisation des taxes locales perçues par les différentes Communautés de communes ;
- redéfinition des compétences obligatoires et optionnelles ;
- les compétences qui ne seront pas reprises par cette nouvelle communauté de communes seront rendues aux communes avec les conséquences financières que cela induira sur nos budgets.

Je vous tiendrai informés par les notes d'informations municipales.

QUE RETENIR DE 2016

- ▶ la création d'un parking desservant l'espace Joannès Dugelay ;
- ▶ la création d'une plateforme pour le skate ;
- ▶ la remise en état d'une petite partie du trottoir rue de la briquetterie et pose de balisettes de protection ;
- ▶ modification de l'accès à la cour de l'école en installant deux portillons successifs pour sécuriser l'entrée dans la cour de l'école avec installation dans la cour d'un petit bâtiment de rangement de matériels.
- ▶ remise en état de l'abri-bus de la Hémaudière ;
- ▶ création d'un abri-bus rue des rougemonts (en cours de finition). A noter que le terrain a été cédé à la commune à titre gratuit par Mr Alban Mauger.
- ▶ Modification des éclairages extérieurs du parking de la salle polyvalente avec 3 réglages différents.
- ▶ Pose de panneaux entrée Servaville-Salmonville rue des Pommiers et rue du Moulin ;
- ▶ Acquisition de matériels pour entretien des espaces verts : débroussailleuse, aspirateur / broyeur.
- ▶ Achat d'ordinateur pour le groupe scolaire

NOUS AVONS PREVU POUR 2017

- ▶ Création du chemin piétonnier sur la R.D. 62. La dépense très importante pour ce projet nous a conduit à le découper en 4 séquences. Pour 2017, nous réaliserons la séquence 3 allant de la mairie au carrefour avec la rue du moulin.

Coût de cette opération environ 260.000 € avec l'aide de :

- Département (direction des routes) ;
- Préfecture : fond de soutien à l'investissement local (F.S.I.L.) ;
- Fonds d'Action Local (reversement des amendes de police) ;
- Subvention parlementaire ;
- Prise d'un emprunt.

Afin de faire face à cette dépense sans toucher aux taux d'imposition de la commune, le conseil municipal a décidé de mettre en vente un terrain qu'elle avait acquis au service des domaines en 2006.

A l'époque beaucoup d'idées avaient surgi quant à son utilisation mais il a fallu se rendre à l'évidence que nous n'aurons jamais les moyens financiers pour créer une structure quelle qu'elle soit.

En électricité : Report du programme 2016 à savoir, effacement du réseau HT-BT et du poste de transformation rue des Rougemonts face à l'Allée des Champs.

Equipement : Nous allons déplacer le défibrillateur qui se trouve dans le hall , à l'extérieur (sous le auvent).

Cet emplacement nous paraît plus judicieux que de l'enfermer dans le hall de la salle.

Pour les plus petits, nous allons doter l'Espace de Loisirs d'un portique labyrinthe très ludique.

Salle Polyvalente : réhabilitation du bloc sanitaire : toilettes / douches, pose de carrelage, remplacement de lavabos, urinoirs et modification de distribution des différents espaces toilettes / douches. Suivant l'état de nos finances, si la possibilité nous est offerte, nous installerons pour la salle de cérémonie et la salle des anciens un chauffage par pompe à chaleur. L'ensemble de l'électricité des salles ont été remises en état et aux normes.



N° 1 - JANVIER 2017

Ces travaux seront reportés en 2018 s'il s'avérait impossible de les réaliser en 2017.

Voirie : Confection d'un enrobé du trottoir rue de la Briqueterie face à la rue du Calvaire.

Outillage : en dotation aux services techniques, achat d'un perforateur et remplacement du nettoyeur haute pression usagé.

QUELQUES INFORMATIONS

Dans les nouvelles normes de la Loi Labbé interdisant au 01/01/2017 l'utilisation de produits phytosanitaires pour les collectivités et au 01/01/2019 pour les particuliers. Pour aider les communes à faire face à cette obligation, l'ex.CCPM a acheté et met à disposition des 13 communes un tracteur attelé avec une balayeuse désherbeuse et un désherbeur thermique.

SUR LE P.L.U.I. : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

La loi Notre rend caduc au 27/03/2017 notre document d'urbanisme (P.O.S).

Obligation nous est faite de le remplacer par un P.L.U.I.

La Communauté de Communes de Plateau de Martainville (en 2016) a lancé un appel d'offre destiné à rechercher un Cabinet spécialisé pour l'établissement de ce P.L.U.I.

C'est le Cabinet Géodev du Havre qui est chargé de l'instruction de notre document d'urbanisme et de ce fait, notre P.O.S.(Plan d'Occupation des Sols) reste en vigueur jusqu'en 2019.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : LA HEMAUDIÈRE

Que les habitants de la Hémaudière ne désespèrent pas... le projet d'assainissement collectif avance, doucement mais il avance... Nous en saurons plus fin février, lors de la réunion DU 23/02/2017 de la commission des aides qui fixera le montant de la participation de l'Agence de l'Eau. Nous serons informés rapidement du résultat.

Des réunions publiques seront organisées pour l'établissement de convention entre les particuliers et le Syndicat du Crevon, pour la confection des branchements en domaine privé.

Début des travaux : fin Avril / début Mai.

ELECTIONS

Une refonte totale des cartes d'électeurs va avoir lieu. Elle seront éditées par le Secrétariat de la mairie et distribuées dans vos boîtes aux lettres quelques jours avant le 1er tour des élections présidentielles.

ANCIENS

Nous reprenons, après 5 ans d'interruption l'admission des habitantes et habitants de la commune nés en 1952 sur les listes des ayants droits pour le repas des anciens et le colis de Noël.

Vous serez invités à vous inscrire (détail dans une prochaine note d'informations).

C.M.J. : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Malgré tous nos efforts, nous n'avons pas pu reconstituer le Conseil Municipal des Jeunes. Merci à toute cette équipe pour l'activité déployée au cours de ces 2 ans.

Le C.M.J. a organisé deux manifestations phares :

- le Téléthon : faute d'organisateur, il n'a pas pu se tenir cette année ;
- la chasse aux œufs de pâques : très prisée par les plus jeunes, nous essaierons de la maintenir avec l'aide des bénévoles et des associations.

Nous relancerons un appel aux volontaires âgés de 11 à 13 ans en cours d'année pour reconstituer ce Conseil Municipal des Jeunes.

TAUX D'IMPOSITION 2017

Les taux d'imposition 2016 seront maintenues pour 2017.

Pour la 3ème fois consécutive, et nous l'espérons la dernière année, la dotation globale de fonctionnement (D.G.F) est à la baisse. Elle correspond à la moitié des recettes de la commune.

FETE DU VILLAGE
SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 MAI 2017

programme à venir



Lundi 16 JANVIER 2017

N° 1

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE

BILAN DES SAPEURS-POMPIERS
SUIVI DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE—ANNEE 2016

342 INTERVENTIONS POUR 459 DEPARTS D'ENGINS

Assistance à personnes	273
Incendies	44
Opérations diverses	18
Autres	7
TOTAL	342

REPARTITION PAR COMMUNE	
PREAUX	55
BLAINVILLE CREVON	43
MARTAINVILLE EPREVILLE	38
SERVAVILLE-SALMONVILLE	21
RY	28
BOIS-LEVEQUE	15
MORGNY-LA-POMMERAY	18
CATENAY	16
BOIS-LEVEQUE	15
AUZOUVILLE-SUR-RY	14
BOIS D'ENNEBOURG	9
LA VIEUX RUE	9
SAINT AIGNAN S/RY	7
GRAINVILLE S/RY	4
SOUS-TOTAL	277
COMMUNES EXTERIEURES	65
<u>TOTAL</u>	342

A.S.C.S.S.

ASCSS - HOCKEY EN SALLE

SERVAVILLE-
SALMONVILLE



**SOIREE
DISCO**

Samedi 04 février 2017

A 20h00

Salle polyvalente

• Réservation au 06.86.71.16.82
(Après 18h00)
Inscription jusqu'au 29 janvier



Menu : 20€

Apéritif
Choucroute
Fromage
Dessert
Café

Menu enfant : 10€

Enfant -10 ans

SERVAVILLE - SALMONVILLE
Salle Polyvalente

**Thé
Dansant**
dimanche 19 février à partir de 15h.

Animé par l'orchestre professionnel
ARC EN CIEL

Entrée 10 €
goûter offert

Association Socio Sportive & Culturelle
de Servaville Salmonville

Réservations 02 35 64 21 55 ou 06 32 84 09 25



Villages Récré

Préaux/Servaville-Salmonville/La Vieux Rue
Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin

L' Accueil de Loisirs
ouvre ses portes
aux Vacances d'hiver
à Servaville-Salmonville

Du lundi 13 au vendredi 24 février 2017
(semaines 7 et 8)

12€(*) la journée et semaine de 4 ou 5 jours,
possibilité d'une réduction de 20% pour les Préautais
selon barème joint au dossier. Pour les habitants
extérieurs se rapprocher du CCAS de leur commune.

Ouvert aux enfants
de 3 à 12 ans

DERNIERE MINUTE

Renseignements et dossiers d'inscription
dans votre mairie à partir du 16 janvier 2017

Pour plus d'information, contacter le 02.35.59.02.63

Mail: preaux.servicejeunesse@orange.fr

Site : <http://www.preaux76.fr/>

(*) tarif applicable aux enfants de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin et communes conventionnées. Pour les autres communes : 17€ à la journée et semaine de 4 ou 5 jours.

EXAMEN VISUEL GRATUIT

Dans l'objectif d'améliorer la prise en charge visuelle de l'ensemble des habitants de notre commune, le groupe PROXYSANTE, spécialisé dans les examens visuels et l'adaptation de verres optiques adaptés aux besoins et activités de chacun, vous propose de réaliser un dépistage visuel complet pour chaque habitant de notre commune.

Ainsi, nous avons prévu d'organiser une journée d'examen visuel le :

MERCREDI 22/02/2017

A la salle de cérémonie

Près de la salle polyvalente

Lors de cette journée, un praticien **réalisera des examens visuels gratuitement** afin de vérifier votre vue et de vous conseiller sur le meilleur choix d'équipement optique à porter en fonction de vos besoins et de vos activités.

Les places étant limitées à 40 personnes, nous vous invitons à retourner le plus rapidement possible le bulletin de participation ci-joint au groupe PROXYSANTE.

Vous pouvez renvoyer ce document par :

- FAX : 01 77 72 55 26
- Mail : secretariat@proxysante.com

Si vous le souhaitez, vous pouvez déposer directement le bulletin d'inscription à la Mairie.

Seuls les habitants inscrits préalablement pourront bénéficier de cette visite gratuite réalisée par une équipe de praticiens spécialisés.

Dès réception de votre inscription, le secrétariat du groupe PROXYSANTE prendra contact avec vous pour échanger sur vos antécédents visuels et vous indiquera une heure de rendez-vous.

A l'issue de l'examen visuel, un opticien diplômé d'état pourra vous conseiller sur le choix d'une monture et des verres à adapter en fonction de la correction visuelle et de vos activités.

En espérant pouvoir vous aider à vérifier votre vue, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Monsieur Le Maire

CLUB DES ANCIENS

Rappel : le club est ouvert à toute personne de plus de 60 ans.

Voyage au Tyrol / semaine du 11 au 17 Juin 2017

Prix : 845€ (minimum 25 personnes)

Paiement en 4 fois : 220€ le 15/02 / 220€ le 15/03 / 220€ le 15/04 /solde le 15/05

Selon le nombre de participants, ouvert à tous, membre du club ou pas

Inscription fin janvier

Pour tout renseignements : Mr Robin 02.35.23.49.02 / Mme Vallée 02.35.23.52.81

BULLETIN D'INSCRIPTION OPTIQUE

MERCREDI 22/02/2017

Tous les champs remplis en
LETTRES CAPITALES sont
obligatoires pour réserver
un rendez-vous

A renvoyer par FAX : 01 77 72 55 26 Ou par mail : secretariat@proxysante.com

Ou à déposer directement à la mairie

Ce service est réservé aux personnes de plus de 16 ans. Les personnes de moins de 18 ans devant être accompagnées d'un représentant légal.

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Je soussigné(e), Mme/Mr _____

souhaite obtenir un rendez-vous pour un examen visuel gratuit dans la journée du 22/02/2017 organisée par la commune

Préférence Horaire : 07h 30—09h30

14h00—16h00

09h30—11h30

16h00 - 18h00

Pas de préférence

11h30-13h30

18h00-20h00

Date : ____/____/2017

Signature :

Les places étant limitées à 40 personnes par journée d'examen visuel, nous vous remercions de nous renvoyer le bulletin d'inscription le plus rapidement possible.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en Janvier, Février, Mars 2001 doivent se faire recenser dans leur seizième anniversaire, à la mairie de leur domicile aux jours et heures de permanences.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) ainsi que d'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois.

Il est rappelé que cette démarche est obligatoire et légale et est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre seizième anniversaire

SORTIES DE TERRITOIRE**COMMUNIQUE DE PRESSE PREFECTURE****EXIGENCE D'UNE AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS****A COMPTER DU 15 JANVIER 2017**

Dans un contexte international marqué par des départs de Français – dont certains mineurs – vers des zones de conflits, le Parlement a souhaité établir un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs (article 49 de la loi n°2016-731 du 03 juin 2016, codifié à l'article 371-6 du code civil).

A partir du 15 janvier, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, devra être muni d'une sortie du territoire.

Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, **le mineur devra être muni de sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport), d'une autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale et de la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie (décret n°2016-1483 du 02 novembre 2016). L'utilisation du passeport seul n'est plus considérée comme suffisante.**

L'autorisation de sortie du territoire sera exigible pour tous les mineurs résidant en France, quelle que soit leur nationalité.

Ce nouveau dispositif vient compléter les mesures judiciaires (interdiction de sortie du territoire) et administratives d'urgence (opposition à la sortie du territoire) permettant d'éviter un éventuel départ à l'étranger.

Le formulaire d'autorisation de sortie du territoire sera accessible sur

www.service-public.fr

En cas de fausse déclaration, le signataire de l'autorisation s'expose aux sanctions des articles 441-6 et 441-7 du code péna



**Permanences de votre Députée
Vice-Présidente de la Région Normandie
Françoise Guégot
1er trimestre 2017**



**Prendre rendez-vous au préalable
02.22.51.01.39**

Mairie de **Buchy** 9h/10h: Lundis 06/02; 06/03

Mairie de **Gournay** 9h30/10h30: Vendredis 03/02; 03/03

Mairie de **La Feuillie** 9h30/10h30: Vendredis 13/01; 10/02; 10/03

Mairie de **Bois-Guillaume** 9h/10h: Lundis 16/01; 20/03;

Mairie du **Mesnil-Esnard** 9h/10h: Vendredis 20/01; 17/03

Pôle culturel rue de Longpaon à **Darnétal** 9h/10h: Lundis 23/01; 27/03

CABINET PARLEMENTAIRE

648, chemin de la Bretèque — 76230 BOIS-GUILLAUME

02.22.51.01.39 - fguegotdeputee@gmail.com

www.francoiseguegot.fr